



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 56510

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le récent rapport de la fondation Agir contre l'exclusion « Mobiliser les acteurs économiques en faveur de l'emploi et de l'emploi des jeunes ». La fondation recommande de « favoriser le logement des alternants dans les projets de développement de campus (ces jeunes se trouvant souvent contraints de financer une double résidence malgré des ressources limitées) ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

Texte de la réponse

Le décret du 5 mars 1987 modifié relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires prévoit la possibilité pour le conseil d'administration du centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) de déterminer des catégories de personnes autres que les étudiants pouvant bénéficier des prestations et services des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS). De nombreux logements gérés par les CROUS restant vacants avec la mise en place de la semestrialisation des études et la multiplication des stages obligatoires, le conseil d'administration du CNOUS a décidé par délibération en date du 1er avril 2011 d'admettre dans les résidences universitaires d'autres publics, notamment les apprentis majeurs. La priorité restant aux étudiants, qu'ils soient en alternance ou non. Chaque centre régional détermine la quantité de logements utilisables, les périodes propices à l'accueil de chacun des publics concernés ainsi que les tarifications tenant compte des coûts réels de fonctionnement des structures. Plus globalement, afin de faciliter l'accès au logement, le Gouvernement a fixé un objectif de production de 40 000 places nouvelles destinées aux étudiants pendant le quinquennat, prioritairement à proximité des zones urbaines où le déséquilibre entre offre et demande de logements est le plus marqué. Ce plan est partie intégrante du programme plus ambitieux de production de 150 000 logements sociaux par an d'ici 2017.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56510

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4459

Réponse publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8261